

15 M
Société civile immobilière
au Capital de 1.000 euros
Siège social : 2 C, rue de Fontaine
62128 CHERISY
929 696 912 RCS ARRAS

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

DU 13 OCTOBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,

Le treize octobre à quatorze heures,

Au siège social,

Les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- **Monsieur Nicolas METIER**

Ci..... 1 part

- **NM Capital**

Ci..... 999 parts

Les associés présents possèdent la totalité des parts sociales composant le Capital social.

Monsieur Nicolas METIER préside la séance.

Le Président constate que le quorum est atteint.

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- Les statuts de la société ;
- Le rapport de gestion ;
- Le texte des projets de résolutions ;

Le Président déclare que tous les documents prescrits par les dispositions législatives, réglementaires et statutaires ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

ORDRE DU JOUR

Puis le Président rappelle que l'assemblée est réunie à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Transfert de siège social ;

- Modifications statutaires subséquentes ;
- Démission du gérant et nomination d'un nouveau gérant ;
- Pouvoirs à donner en vue des formalités.

Le Président donne lecture du rapport de gestion. Diverses observations sont échangées.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, décide de transférer le siège social du 2 C Rue de Fontaine - 62128 CHERISY au 16 Rue du Faubourg d'Arras - 62450 BAPAUME.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée générale décide de modifier comme suit les statuts de la société :

ARTICLE 4. - SIEGE SOCIAL.

« *Le siège social de la société est fixé à : 16 Rue du Faubourg d'Arras - 62450 BAPAUME* ».

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'assemblée générale prend acte de la démission de sa fonction de gérant par la société civile « Nicolas METIER » (929574432), et nomme en qualité de nouveau gérant la société NM Capital Société de participations financières de professions libérales à forme de S.A.S. (Société à associé unique) immatriculée sous le numéro 989 340 088 au registre du commerce et des sociétés d'ARRAS, à compter de ce jour.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale donne tous pouvoirs au d'un original ou d'une copie certifiée conforme des présents statuts à l'effet d'accomplir toutes les formalités nécessaires.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

La séance est levée à quinze heures.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par :

Nicolas METIER

NM CAPITAL

Document signé : PV AGE_A-185831-2210.pdf

Nombre de pages du document : 4 Signatures : 2

Réf: A-185831-2210

Emetteur :

Frank GIUSTI

frankgiusti.avocat@gmail.com

| Signé par | Signature |
|---|---|
| Nicolas Metier |  22-10-2025 18:57 |
| Nicolas Metier (Représentant de Nm capital) |  22-10-2025 18:58 |

Document signé électroniquement, par l'application "e-Actes sous signature privée"